

Rapport selon le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

Rapport sur le Prix et la Qualité DU SERVICE PUBLIC



Eau potable

Syndicat d'eau Belle et Boutonne

Année 2010

SOMMAIRE

<i>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</i>	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie.....	3
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service	4
5) Ressource en eau.....	4
6) Nombre d'abonnements	5
7) Volumes vendus aux abonnés.....	6
8) Longueur du réseau.....	6
<i>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC</i>	7
9) Fixation des tarifs en vigueur.....	7
10) Prix du Service d'eau potable	7
11) La Facture d'eau (1).....	8
12) La Facture d'eau (2).....	9
13) RECETTES D'EXPLOITATION	10
<i>INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE</i>	11
14) Qualité de l'eau	11
15) Protection des ressources en eau.....	11
16) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	12
17) Performance du réseau	12
18) Renouvellement des réseaux.....	13
<i>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE</i>	14
19) Travaux réalisés au cours de l'exercice	14
20) Etat de la dette.....	14
21) Amortissements réalisés.....	15

1) Organisation administrative du service

Le Syndicat d'eau de Belle et Boutonne regroupe 19 communes qui sont :

- Asnières en Poitou
- Aubigné
- Brieuil-sur-Chizé
- Brioux-sur-Boutonne
- Celles-Sur-Belle (Montigné et Verrines/Négressauve/Bichonnerie/Proutée/ Le Luc/ Petite Tuilerie/La Grue)
- Crézières
- Ensigné
- Juillé
- La Bataille
- Lusseray
- Périgné
- Saint-Martin-Les-Melle - Etrochon
- Saint-Médard
- Saint-Romans-Les-Melle
- Secondigné-Sur-Belle
- Séligné
- Vernoux-Sur-Boutonne
- Villefollet
- Villiers-Sur-Chizé

Les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année sont :

- La Distribution
- La Protection Incendie

Le présent rapport concerne uniquement le service : **distribution**

L'ensemble des communes est concerné par le service.

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : 6 383 (source INSEE)

Nombre de compteurs : 3 324

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2001. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2012.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	05/04/2001	Encaissement par le fermier Suppression du dépôt de garantie Création de dates de reversement Approbation nouveau règlement du service
2	29/07/2002	Mise en place de clapets-purgeurs lors des changements de compteurs. Achats d'eau au SERTAD à hauteur de 10500m3/an Revalorisation tarifaire en conséquence
3	01/01/2004	Suppression des achats d'eau de la charge fermière Prise en compte du surcoût analytique (décret 2001,1220 du 20/12/2001)
4	01/01/2005	Suppression de l'assurance fuite. Mise en place d'un dégrèvement pour fuite (prix du m3 fuite à 0,2554 €, date valeur 07/2000) à compter des consommations 2005

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Entretien des points de distribution public

5) Ressource en eau

a) Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2009 (m3)	Prélèvement 2010 (m3)	Variation 2009/2010	Observations
VERNOUX-SUR-BOUTTONNE/Grand Bois Battu (supra) Prélèvement en nappe souterraine	130	98 476	81 317	-17,42%	
Total des prélèvements (m3)		98 476	81 317	-17,42%	

b) Importations d'eau

Volume importé (m3)	En 2009	En 2010
SMAEP 4B - Production	387671	376405
SMAEP 4B - Production SERTAD	8 359	7 437
Total	396 030	383 842

c) *Exportations*

Volume exporté (m3)	En 2009	En 2010
MELLE	16275	3911
Volume total exporté	16275	3911

d) *Volumes produits*

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2009 (m3)	Prélèvement 2010 (m3)	Variation 2009/2010
VERNOUX-SUR-BOUTONNE/Grand Bois Battu (supra) Prélèvement en nappe souterraine	130	98 476	81 317	-17,42%
Total des prélèvements (m3)		98 476	81 317	-17,42%

e) *Total des volumes d'eau potable*

Eau transitant dans le réseau	2009	2010	Variation
Ressources propres	98 476	81 317	-17,42
Importations	396 030	383 842	-3,08
Exportations	16 275	3 911	-75,97
Total de l'eau utilisée sur le territoire	478 231	461 248	-3,55

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	3 305	3 323	0,54%
Nombre d'abonnés non domestiques	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	3 306	3 324	0,54%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Répartition des abonnés par commune

- Asnières-en-Poitou	121
- Aubigné	131
- Brieuil-sur-Chizé	37
- Brioux-sur-Boutonne	821
- Celles-sur-Belle	125
- Crézières	42
- Ensigné	172
- Juillé	51
- La Bataille	57
- Lusseray	98
- Montigné	116
- Paizay-le-Chapt	5
- Périgné	475
- Saint-Martin-les-Melle	11
- Saint-Médard	59
- Saint-Romans-les-Melle	327
- Secondigné	270
- Séligné	74
- Vernoux-sur-Boutonne	110
- Villefollet	124
- Villiers-sur-Chizé	98
Total des abonnés	3 324

7) Volumes vendus aux abonnés

Volumes (m3)	2009	2010	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	366 701	354 735	-3,26%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	622	600	-3,54%
Volume total vendu aux abonnés	367 323	355 335	-3,26%

Cette consommation a été réalisée entre 2 relevés séparés **de 370 jours**. Cette valeur sera proratisée pour une période de 365 jours dans le bilan de service.

8) Longueur du réseau

	2009	2010	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	224,8	225,0	0,09%

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

9) Fixation des tarifs en vigueur

- L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
30/11/2010	Prix de l'eau 2011-part syndicale (abonnement et m3) - à partir du 01/01/2011

- Les tarifs concernant la part fermière (société VEOLIA EAU) sont définis dans le contrat d'affermage avec une actualisation annuelle également définie dans le même contrat.
- Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
- Le service est assujetti à la TVA.

10) Prix du Service d'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

	Descriptif	Prix
Collectivité	- Fixe par abonné	52,00
	- Variable par m3	0,82
Exploitant	- Fixe par abonné	29,42
	- Variable par m3	0,6020

Les abonnements sont payables d'avance et semestriellement.

La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement. La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. Le second semestre est facturé au vu du relevé compteur.

- La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2010	1er janvier 2011
Asnières, Aubigné, Brieuil, Crézières, Ensigné, Juillé, La Bataille, Lusseray, St Médard, Secondigné, Séligné, Vernoux, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,1340	0,2040
Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Périgné, St-Martin-lès-Melle, St Romans les Melle	0,2230	0,2550

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

11) La Facture d'eau (1)

Sur Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Crézières, Ensigné, Juillé, La Bataille, Lusseray, Paizay-le-chapt, Saint-Médard, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé

Evolution du tarif de l'eau

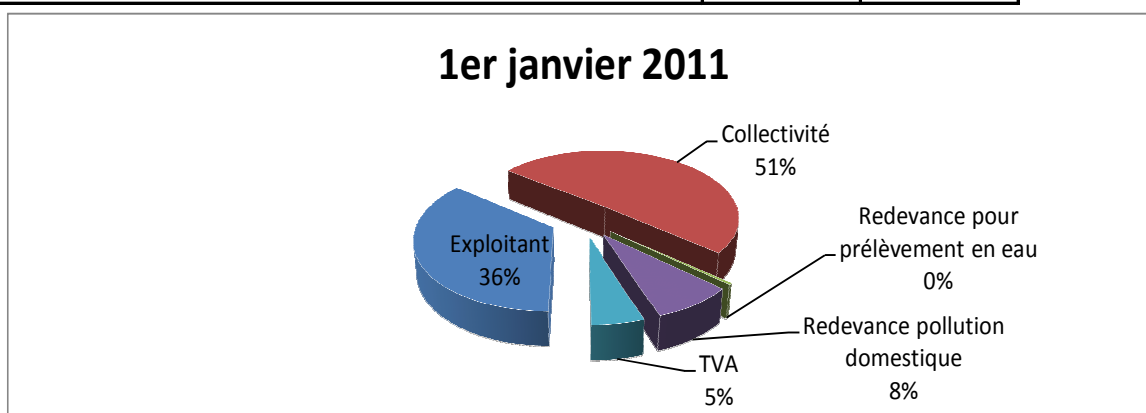
	Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	29,42	30,56	3,87%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6020	0,6253	3,87%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	52,00	52,00	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,8200	0,82	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,01	0,0100	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,134	0,204	52,24%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	101,66	105,60	3,87%
Collectivité	150,40	150,40	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	1,20	1,20	0,00%
Redevance pollution domestique	16,08	24,48	52,24%
TVA	14,81	15,49	4,58%
Total (TTC)	284,15	297,17	4,58%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,37 €	2,48 €
--	--------	--------



12) La Facture d'eau (2)

Sur Brioux-Sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Périgné, Saint-Martin-les-Melle, Saint-Romans-les-Melle

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	29,42	30,56	3,87%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6020	0,6253	3,87%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	52,00	52,00	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,8200	0,82	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,01	0,01	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,223	0,255	14,35%
	TVA	5,5%	5,5%	

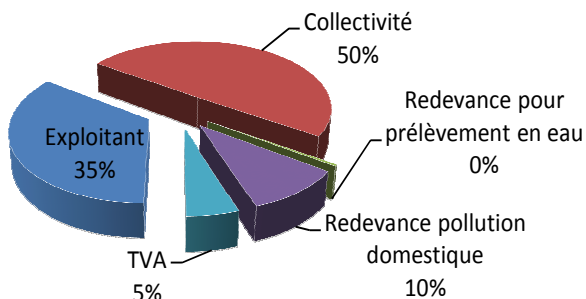
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	Variation
Exploitant	101,66	105,60	3,87%
Collectivité	150,40	150,40	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	1,20	1,20	0,00%
Redevance pollution domestique	26,76	30,60	14,35%
TVA	15,34	15,76	2,79%
Total (TTC)	295,36	303,56	2,78%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,46 €	2,53 €
--	--------	--------

1er janvier 2011



13) RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes de la collectivité

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau	348 122,39	344 644,15	-1,00
dont abonnements	56 237,70	56 644,45	0,72
Régularisation des volumes exportés (+/-)	115 785,70	116 620,82	0,72
Total recettes de vente d'eau	463 908,09	461 264,97	-0,57

Recettes de l'exploitant

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau	308 793,07	305 685,55	-1,01
dont abonnements	97 024,85	98 028,18	1,03
Régularisation des volumes exportés (+/-)	3 495,87	843,21	-75,88
Total recettes de vente d'eau	312 288,94	306 528,76	-1,84

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

14) Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la sante Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats de la surveillance de la qualité de l'eau :

		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire	Conformité bactériologique	26	26	100%
	Conformité physicochimique	28	28	100%
Surveillance du délégataire	Conformité bactériologique	52	52	100%
	Conformité physicochimique	30	30	100%

15) Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indices d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2009	2010
Installation de production d'eau : Vernoux sur Boutonne	60%	80%
Installation de production d'eau : SMAEP 4B	60%	91%

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

(calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable)

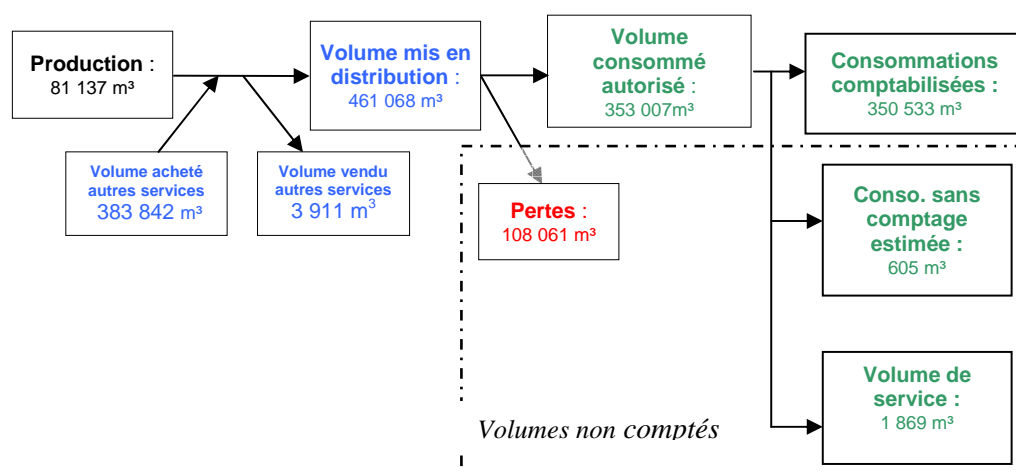
89%

16) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

		nombre de points	points obtenus
A	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % linéaire estimé du réseau de desserte	0	
	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	10
B	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0
C	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
TOTAL		100	70

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

17) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 605 m³

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 869

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
(consommation comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service)/(volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau (%)	68,7%	79,9%	81,3%	76,8%

- indice des volumes non comptés =
 (estimation consommations sans comptage +volume de service+pertes)/longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	2,00	1,27	1,25	1,35

- indice linéaire de pertes en réseau =
 Pertes/longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	2,00	1,27	1,22	1,32

18) Renouvellement des réseaux

	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	3,326	2,25	8,43	0,138	4,844

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,7 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

19) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Renouvellement réseau avenue de la gare à Brioux	27 699,22
Renouvellement réseau chemin rural à Brioux	8 999,29
Renouvellement réseau place champ foire à Brioux	2 450,84
Renouvellement réseau place du temple à St Romans les Melle	38 541,61
Renouvellement réseau rue de la garenne à St Romans les Melle	76 987,15
Renouvellement réseau rue des hirondelles à St Romans les Melle	51 432,59
Travaux divers (garde corps/fissures)	1 856,19
Réfection réservoir de la boucharderie à Périgné	674,96
Pose Compteurs réservoir à villiers Ensigné Aubigné	16 793,90
Renouvellement réseau rue du pont à Brioux	272,59
Renouvellement réseau rue des merlonges à Brioux	272,59
Renouvellement réseau route de Melle à St romans les melle	272,59
Vidange réservoir à Villiers sur Chizé	6 002,68
Renouvellements de branchements (Plonm et autres)	28 525,82
Divers extensions de réseaux	37 362,28

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2009	2010
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	28	13
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	84	71
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	3%	2%

20) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre (€)	257 355,00 €	234 981,09 €
Epargne brute annuelle (€)	362 006,37 €	203 791,57 €
Durée d'extinction de la dette année	0,71	1,15

L'épargne brute annuelle = recettes réelles – dépenses réelles

Les emprunts s'échelonnent jusqu'en 2023 soit sur une durée de 12 ans.

21) Amortissements réalisés

	2007	2008	2009	2010
Montant de la dotation aux amortissements	108 925,01	116 460,82	115 504,00	142 835,96